Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le 19 DEC. 2023
ID : 085-200023778-20231214-DL_2023_07_13-DE

PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE
AGGLOMÉRATION

République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE RIEZ

"PAYS DE SAINT-GILLES-CROIX-DE-VIE AGGLOMERATION"

Siège :

4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85 806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil : 47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 36

DELIBERATION
n° 2023 - 07 - 13

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
du "Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération"
Séance du 14 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 14 décembre, le Conseil du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 7 décembre 2023, s'est réuni à la Salle de Spectacles La Balise à Saint Hilaire de Riez, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents : André COQUELIN, Francine ZIMMERLIN, Yann THOMAS, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Dominique BRET, Frédéric FOUQUET, Thierry BIRON, Dominique MALARY, Thierry FAVREAU, Patricia ROUVREAU, Jean CANTIN, Philippe MOREAU, Catherine GALAND, Sonia CHARLOS, Isabelle TESSIER, Stéphane GUIBERT, Muriel HABERT, Laurent DURANTEAU, Christine BERNARD, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, François BLANCHET, Denise RENAUD, Nicole BOULINEAU, Joël GIRAUDEAU, Sandra DUBOS, Jérôme MESNARD, Kathia VIEL, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jean-Pierre STEPHANO, Vincent PIPAUD, Christine CRESTOIS, Evelyne CHAUVEL, Laurent BOUDELIER, Jean SOYER, Maryse AUGUIN.

Conseillers communautaires absents et excusés : Céline DELOMME, Jean-Baptiste RABINIAUX, Laurent REIGNIEZ, Isabelle DURANTEAU, Dominique SIONNEAU, Thomas PERROCHEAU, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Tiphanie JACOMINO, Olivier ROBIC, Valérie VECCHI, Lucien PRINCE.

Pouvoirs : Céline DELOMME à Frédéric FOUQUET / Jean-Baptiste RABINIAUX à Dominique MALARY / Isabelle DURANTEAU à Xavier BERNARD / Dominique SIONNEAU à Hervé BESSONNET / Thomas PERROCHEAU à François BLANCHET / Tiphanie JACOMINO à Christine CRESTOIS / Olivier ROBIC à Kathia VIEL / Valérie VECCHI à Laurent BOUDELIER / Lucien PRINCE à Maryse AUGUIN.

Isabelle TESSIER est désignée secrétaire de séance.

Autorisation de signature des marchés de prestations de service en assurance

Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération
ZAE du Soleil Levant
CS 63669 - Givrand
85806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Téléphone 02 51 55 55 55
Courriel accueil@payssaintgilles.fr

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le 19 DEC. 2023
ID : 085-200023778-20231214-DL_2023_07_13-DE

Les 4 contrats d'assurance « Dommages aux biens », « Responsabilité civile », « Protection juridique » et « Flotte de véhicules » souscrits en 2019 avec effet au 1er janvier 2020 arrivent à terme au 31 décembre 2023.

Une consultation a été lancée selon la procédure d'appel d'offres ouvert au regard du montant de l'estimation des offres, le 31 juillet 2023 avec une date limite de remise des offres fixée au 29 septembre 2023 à 12h00 allotie en 4 lots ainsi qu'il suit :
Lot 1 DOMMAGES AUX BIENS ET RISQUES ANNEXES
Lot 2 RESPONSABILITÉ GÉNÉRALE ET RISQUES ANNEXES
Lot 3 PROTECTION JURIDIQUE ET RISQUES ANNEXES
Lot 4 ASSURANCE VÉHICULES À MOTEUR ET RISQUES ANNEXES.

Une seule offre a été déposée par la SMACL sur les 4 lots de la consultation.

Le cabinet d'assistance RISKOMNIUM qui accompagne la Communauté d'Agglomération a établi et remis son rapport d'analyse des offres le 31 octobre. La Commission d'Appel d'Offres réunie en séance le 7 novembre 2023 a suivi ses préconisations et a attribué les marchés ainsi qu'il suit :

N°	DESIGNATION DU LOT	CANDIDAT ET OFFRE RETENUS	MONTANT
Lot 1	DOMMAGES AUX BIENS	SMACL variante franchise 2 000 €	39 943,91 €
Lot 2	RESPONSABILITÉ GÉNÉRALE	SMACL base franchise 1 000 €	15 681,02 €
Lot 3	PROTECTION JURIDIQUE	SMACL	2 828,87 €
Lot 4	ASSURANCE VÉHICULES À MOTEUR	SMACL variante franchise 500 €	89 352,76 €

Le Conseil Communautaire,
Dûment convoqué,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 5216-1 et suivants,
Vu le Code de la Commande Publique, et notamment ses articles L 2124-2, R 2124-1 et R 2124-2, R 2161-2 à 5,
Vu les statuts du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération approuvés par arrêtés du Préfet de la Vendée n° 2021 DRCTAJ 672 et 673 du 15 décembre 2021,
Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offre du 07 novembre 2023 attribuant les 4 lots de la consultation de prestation de services en assurance,
Considérant que les crédits seront inscrits au BP 2024,
Vu le rapport d'analyse des offres,
Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 16 novembre 2023,
Vu le rapport,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

<u>Article 1</u> : de prendre acte des décisions d'attribution des 4 lots de la consultation de prestation de service en assurance à savoir :

N°	DESIGNATION DU LOT	CANDIDAT ET OFFRE RETENUS	MONTANT
Lot 1	DOMMAGES AUX BIENS	SMACL variante franchise 2 000 €	39 943,91 €
Lot 2	RESPONSABILITÉ GÉNÉRALE	SMACL base franchise 1 000 €	15 681,02 €
Lot 3	PROTECTION JURIDIQUE	SMACL	2 828,87 €
Lot 4	ASSURANCE VÉHICULES À MOTEUR	SMACL variante franchise 500 €	89 352,76 €

<u>Article 2</u> : d'autoriser Monsieur le Président à signer les marchés avec le candidat retenu et à prendre tout acte d'exécution des marchés conclus ;

<u>Article 3</u> : d'autoriser Monsieur le Président à approuver toute proposition d'indemnisation faite par l'assureur dans le cadre de l'exécution des contrats d'assurance et des sinistres qui adviendront, à signer tout document nécessaire à la bonne exécution des contrats ;

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le 19 DEC. 2023
ID : 085-200023778-20231214-DL_2023_07_13-DE

<u>Article 4</u> : d'autoriser Monsieur le Président à approuver et à signer tout avenant rendu nécessaire, consécutivement à l'évolution du périmètre à assurer notamment (acquisition, cession de biens immobiliers, de matériels soumis à bris de glace, de véhicules, prise de compétences, etc.) dans le cadre de l'exécution des contrats d'assurance.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Givrand, le 18 décembre 2023

La Secrétaire de séance,

Isabelle TESSIER

Le Président,

François BLANCHET

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION Pays Saint Gilles Croix de Vie 85800 GIVRAND

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :
- de la transmission au contrôle de légalité le : 19 DEC. 2023
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : 19 DEC. 2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.